

Possibilités d'accroître la coopération technique et les échanges des renseignements entre les pays membres du Processus de Montréal

Document accepté par le Groupe de travail du Processus de Montréal
à Charleston, Caroline du Sud, É.-U.
le 29 novembre 1999

Contexte

1. Le Processus de Montréal a établi une série de sept critères et de 67 indicateurs dans sa « Déclaration de Santiago » en 1995.
2. De nombreux pays, membres du Processus de Montréal, ont établi leur « Premier Rapport préliminaire » pour la 9^e réunion du Groupe de travail en 1997. Tous les pays ont éprouvé certaines difficultés à produire des données en fonction de certains critères - même si le taux moyen de déclaration des sept critères était de 87 %; seulement 39 % des indicateurs ont été déclarés de façon détaillée dans le « Premier Rapport préliminaire » du Groupe de travail en 1997. Les raisons des difficultés rencontrées ont varié, mais comprenaient les suivantes :
 - Problèmes d'interprétation de certains indicateurs
 - Manque de clarté sur le fondement scientifique de certains indicateurs
 - Difficultés à déterminer les sources de renseignements
 - Difficultés à résumer au niveau national les renseignements de façon significative
 - Manque de données pour certains indicateurs
 - Manque de capacité scientifique, institutionnelle et politique pour appuyer les activités émanant des déclarations.
3. Les pays ont répondu à ces enjeux de façon diverse. Les réponses comprennent plusieurs mesures prises sur le plan interne, comme les suivantes :
 - nouvelles activités de collecte des données
 - nouvelle recherche visant à élaborer les bases scientifiques des indicateurs
 - élaboration de séries régionales (infranationales) d'indicateurs
 - élaboration de séries d'indicateurs au niveau de l'aménagement
 - examen des arrangements institutionnels concernant les critères et les indicateurs.
4. Les pays membres du Processus de Montréal ont récemment participé à de nombreuses activités internationales de renforcement des capacités. Par exemple :
 - Atelier Chine-Australie-CIFOR sur les C et I, Fuzhou, décembre 1997;

- réunion officielle des pays membres du Processus de Montréal et d'autres pays qui a porté sur les possibilités de coopération possible pour aider les pays à mettre en oeuvre des indicateurs et répondre aux exigences de la déclaration du « Processus de Montréal ». Cette réunion suivait la Conférence de l'IUFRO sur l'aménagement forestier durable tenue à Melbourne en août 1998 et était parrainée par l'Australian Center for International Agricultural Research, l'Académie de foresterie de Chine et plusieurs organismes gouvernementaux australiens. Un résumé de cette réunion figure à la pièce [jointe A](#) et est à la base du présent rapport;
- la « Consultation internationale sur la recherche et les systèmes d'information » tenue à Gmunden en Autriche en septembre 1998 (ICRIS, 1998);
- la « Réunion internationale d'experts sur le rôle des forêts plantées en aménagement forestier durable » tenue à Santiago, Chili en avril 1999;
- la participation aux réunions du Comité consultatif technique du Processus de Montréal où le partage des coûts entre les pays développés et les pays en développement a rendu possible cette participation essentielle.

Enjeux

5. Les pays, notamment les pays en développement, ont indiqué que leur pleine participation à la déclaration des critères et indicateurs est considérablement limitée par leurs capacités techniques dans le domaine des C et I. La 10^e Réunion du Groupe de travail a commencé à aborder ces enjeux en demandant au CCT de faire rapport sur les possibilités de coopération technique et de partage des renseignements.

Démarches

6. Il est possible d'aborder de plusieurs façons les possibilités d'accroître la coopération technique et le partage de renseignements entre les pays membres du Processus de Montréal. Le rapport suivant porte sur les recommandations de la réunion officielle des pays membres du Processus de Montréal et des autres pays (Melbourne 1998) sous les six rubriques que le Groupe de travail a proposées dans son Cadre de référence au CCT.

Formation et ateliers

7. Un écueil majeur pour de nombreux pays a été d'élaborer la capacité initiale de comprendre, d'interpréter et d'organiser la collecte et la déclaration des données. Il est parfois difficile d'appliquer les C et I du Processus de Montréal et les rapports du CCT. L'expérience tirée de l'Atelier Chine-CIFOR-Australie en décembre 1997 a démontré l'avantage qu'il y a à aborder les enjeux des C et I dans un contexte bilatéral et avec l'aide d'organismes internationaux comme le CIFOR. Les buts et les conséquences d'un projet de ce genre diffèrent de ceux des réunions internationales et multilatérales. Le caractère officiel de la discussion et l'accent mis sur les besoins d'un seul pays permettent l'analyse rapide et approfondie et la prise en considération des besoins particuliers des pays concernés. Cette démarche vient compléter la réunion multilatérale élargie qui tend à être plus officielle et à ne porter que sur des enjeux généraux.

8. Par ailleurs, les ateliers multilatéraux peuvent contribuer à l'échange efficace de l'information. Sous les auspices de l'UICN, le US Forest Service et le Service canadien des forêts, les pays sud-américains membres du Processus de Montréal (l'Argentine, le Chili et l'Uruguay) se sont réunis à Bariloche en Argentine en avril 1997 pour étudier comment renforcer la participation sud-américaine au processus.

Réseaux scientifiques

9. Il serait possible de produire un bref rapport qui donnerait la liste des réseaux scientifiques internationaux desquels les pays se servent actuellement pour échanger des renseignements sur les C et I. Cette liste pourrait être dressée par un pays membre avec les commentaires de tous les autres. Le rapport porterait sur les organisations et les réseaux connus, y compris les contacts par courriel et sur le Web. Les résultats seraient mis à la disposition de tous les membres afin d'aider les pays à établir de meilleurs ou de nouveaux liens avec les scientifiques oeuvrant dans le domaine des C et I.
10. Une première ébauche a été rédigée lors de la 3^e Réunion du CCT tenue à Montevideo en mai 1999 et devrait être à la disposition du Groupe de travail lors de sa 11^e Réunion en novembre 1999 (voir pièce [jointe C](#)). Ce travail est conforme à la Recommandation (iv) de la réunion de l'ICRIS (1998) visant à renforcer les réseaux de recherche pour accélérer le perfectionnement et la capacité.
11. À l'heure actuelle, il existe plusieurs processus et activités relatifs aux critères et indicateurs. Ils sont relativement distincts sur le plan géographique, bien que certains pays participent à plus d'un processus ou d'une activité et que certains ne soient pas en fonction de pays, par exemple la FAO, le CIFOR et l'OIBT.
12. Il y a lieu de partager de l'information sur les indicateurs qui semblent le mieux fonctionner et sur ceux qui sont défectueux. Le partage de l'information sur les enjeux qui font actuellement l'objet d'une recherche et sur ceux dont les résultats de la recherche sont disponibles permet de hâter la diffusion de l'adoption et de l'emploi d'indicateurs efficaces. Les échanges périodiques et officiels de l'information sur les progrès réalisés dans la déclaration de la mise en oeuvre entre les divers processus aideraient également à atteindre le but à plus long terme qui est de normaliser la teneur et les modalités des rapports sur l'aménagement forestier durable.
13. Le Groupe de travail du Processus de Montréal devrait veiller à ce que des représentants des autres processus soient invités à ses réunions et vice versa. Des observateurs techniques provenant d'autres processus devraient également être invités à des réunions techniques afin de faciliter l'échange de renseignements. Ces mesures aideraient à renforcer la collaboration entre processus connexes. Dans les années à venir, ces activités de partage aideront davantage à la normalisation que les directives qui exigent un changement de cap soudain.

Traductions

14. À l'heure actuelle, au moins sept langues sont officiellement parlées par les 12 pays membres du Processus de Montréal. De façon générale, les documents sont d'abord produits en anglais. Ils sont ensuite traduits dans les deux langues convenues (l'espagnol et le français). Chaque pays se charge de ses propres traductions.
15. Lorsque plusieurs pays hispanophones sont concernés, ils auraient avantage à diffuser les informations officielles en coordonnant la traduction dans une version

espagnole de base, laquelle pourrait être modifiée en fonction des particularités linguistiques et culturelles de chacun d'entre eux.

Courriel et internet

16. Le Groupe de travail du Processus de Montréal a créé une page d'accueil Web qui a des liens avec la(les) page(s) d'accueil de chaque pays membre concernant les C et I. Chaque pays serait chargé de tenir ses propres renseignements le plus à jour possible. Afin de faciliter l'établissement rapide des sites Web nationaux sur les C et I, un guide de la teneur fondamentale d'une page d'accueil nationale figure à la pièce [jointe B](#).
17. Les sites Web nationaux devraient renfermer des données et des rapports sur les activités de chaque pays dans le domaine des C et I ainsi que les liens avec les autres sites Web sur les C et I des pays membres du Processus de Montréal. Cette interconnexion permettrait de partager des informations sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre. Le choix de la langue à employer dans la page d'accueil de chaque pays devrait être en fonction des utilisateurs principaux. Ainsi, la ou les langue(s) nationale(s) devrai(en)t être la ou les principales langues pour rendre le site des plus utiles aux pays concernés, mais l'anglais devrait être la langue de choix pour les groupes d'utilisateurs internationaux.
18. Un groupe de discussion sur l'Internet permettrait aux pays (ou aux scientifiques) d'afficher des questions et des demandes d'aide qui pourraient être immédiatement acheminées à ceux qui seraient en mesure de les aider. Ces systèmes peuvent stimuler à merveille les échanges de renseignements, de méthodes et de résultats entre travailleurs. Ces sites gagnent souvent à être sous la tutelle d'un surveillant neutre qui veille à ce que le système fonctionne sans heurts, mais qui ne freine pas le flux de renseignements.
19. Le site Web central du Processus de Montréal et le site Web complémentaire de chaque pays devraient se doter d'une page « Forum aux questions » (FAQ). Il faudrait songer à l'organisation de leur contenu et à leur mise à jour.

Projets de démonstration à l'essai

20. Le présent rapport ne propose pas de projets particuliers de démonstration. Les projets de ce genre pourraient être efficaces, mais ils devraient provenir de la collaboration énoncée ci-après ou faire l'objet d'un financement particulier. Ils pourraient être axés sur un seul pays ou être montés autour d'ententes de collaboration entre pays d'optiques communes qui éprouvent des problèmes semblables.
21. Afin d'aider au mieux les pays à hâter la mise en oeuvre des rapports sur les indicateurs, les projets de démonstration gagneraient à tenir compte des défis géographiques et culturels que doivent relever les divers pays membres.

Collaboration technique

22. Les pays membres du Processus de Montréal devraient continuer à faciliter les projets lorsque des pays disent souhaiter obtenir de l'aide et d'autres estiment pouvoir la consentir. Si petit soit-il, le financement des activités de ce genre est important. Il faut repérer les sources supplémentaires de soutien afin d'assurer la collaboration technique à temps pour satisfaire aux besoins immédiats des pays. Il

existe peut-être des possibilités de se prévaloir de fonds internationaux. Une démarche officielle du Groupe de travail du Processus de Montréal est une option à présenter lors de sa prochaine réunion.

23. Il est possible que le Groupe de travail du Protocole de Montréal prépare et envoie une demande d'aide financière à des organismes internationaux qu'il sait soutenir les travaux sur la gestion durable des ressources. Une des possibilités consiste à établir une seule proposition importante concernant les besoins, surtout ceux des pays en développement, membres du Groupe de travail du Processus de Montréal. Cependant, la multiplicité des besoins et des cultures des pays membres du Groupe donne à penser qu'il faudrait préparer plusieurs propositions plus modestes ou subdiviser la grande proposition en fonction des régions.
24. Pour réussir, la proposition devrait s'appuyer sur les avantages sociaux complets qui découlent de l'établissement le plus rapide des systèmes d'aménagement forestier durable et des structures de déclaration ainsi que sur l'efficacité du règlement des problèmes par le truchement du mécanisme coordonnateur actuel que représente le Groupe de travail du Processus de Montréal.
25. Si les activités précitées sont mises en oeuvre, il y aura flux continu de renseignements aux aménagistes de tous les niveaux concernant ce qui fonctionne et ce qu'il faut affiner au préalable. L'accent porte de plus en plus sur la nécessité de privilégier les indicateurs qui sont significatifs au niveau de l'unité d'aménagement forestier, et non seulement au niveau national. Il importe d'établir des liens évidents entre les différents niveaux de déclaration dans les pays afin de contenir les coûts de la collecte et de l'analyse des données.
26. On incite les pays membres du Processus de Montréal à partager les processus et les mécanismes qu'ils élaborent afin de mettre en oeuvre les critères et les indicateurs. Ce partage permettra d'accélérer la saisie des critères et des indicateurs là où des mesures d'action seraient limitées en raison d'un manque de compréhension visant l'exécution de la tâche. Le recours aux mécanismes précités, comme des réseaux scientifiques, des sites Web, des réunions et des publications, pourrait faciliter la mise en oeuvre des critères et des indicateurs de l'aménagement forestier durable des forêts.
27. Un schéma de la démarche possible figure à la pièce [jointe B](#).

Résumé

28. Il existe des possibilités d'accroître la coopération technique entre les pays pour faciliter la mise en oeuvre des critères et des indicateurs de l'aménagement forestier durable. Ces possibilités s'offrent à différents niveaux, parmi différents intervenants et selon différentes techniques. En gros, les possibilités proposées concernent le partage de l'information, la communication et le renforcement direct des capacités (y compris en ce qui a trait aux intervenants techniques, politiques, décisionnels, institutionnels et privés).
29. Les sept domaines exposés ici comprennent la détermination des réseaux scientifiques existants, l'utilisation des réseaux de courrier électronique (courriel), les projets bilatéraux et multilatéraux, la traduction des documents clés dans des langues autres que l'anglais, les façons coordonnées de financer le renforcement des capacités, l'élargissement de la coopération entre les processus de C et I ainsi que le partage de l'information sur la façon de mettre en oeuvre les C et I au niveau

infranational. Les six domaines exposés ici comprennent la formation et les ateliers, les réseaux scientifiques, la traduction des documents clés, l'utilisation du courriel et des liens Internet, les projets de démonstration et la coopération technique.

Recommandations

30. Le Groupe de travail du Processus de Montréal devrait pressentir un ou plusieurs organismes de financement internationaux afin d'obtenir de l'aide financière pour faciliter l'indispensable renforcement des capacités chez les nombreux membres en vue de leur permettre de bien élaborer et de déclarer les indicateurs de l'aménagement forestier durable.
31. La liste des contacts dressée par le Comité consultatif technique et présentée ici à la pièce [jointe C](#) devrait être acceptée par le Groupe de travail et largement préconisée par le Secrétariat et par chaque pays membre.

Pièce jointe A

Résumé de l'Atelier sur les critères et sur les indicateurs

Melbourne en Australie du
31 août au 2 septembre 1998.

1. Un atelier a eu lieu à Melbourne du 31 août au 2 septembre 1998, après la tenue de la Conférence sur les indicateurs de l'aménagement forestier durable (AFM) de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO). Cet atelier a été coorganisé par le ministère des Industries primaires de l'Énergie et son Bureau of Resource Sciences, le Centre for International Agricultural Research de l'Australie, le ministère des Ressources naturelles de l'Environnement de l'État de Victoria et l'Académie de foresterie de Chine.
2. Cet atelier visait à accélérer la mise en oeuvre des critères et des indicateurs grâce au renforcement des capacités et à l'instauration de la confiance.
3. Dix-neuf personnes provenant de onze pays, notamment de pays membres du Processus de Montréal, ont assisté à cet atelier. Des participants de chaque pays ont fait le point sur la mise en oeuvre de l'aménagement forestier durable, sur les critères et sur les indicateurs et sur les enjeux nationaux connexes. Une liste des participants figure à la pièce jointe A. Des représentants du ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement de l'État de Victoria ont donné aux participants un excellent aperçu du Statewide Forest Resource Inventory ainsi que des innovations à l'inventaire conventionnel et de leur travail sur la modélisation du volume.
4. Plusieurs enjeux ont été discutés et les conséquences clés sont résumées ci-dessous.

Conférence de l'IUFRO

5. L'atelier a résumé et souligné les conséquences suivantes :

- 5.1** L'AFD est un concept dynamique qui repose sur des circonstances nationales.
- 5.2** Les critères et les indicateurs permettent un langage commun; toutefois, il faut préciser la terminologie.
- 5.3** La pertinence et l'emploi des critères et des indicateurs diffère selon l'échelle.
- 5.4** Il faut vérifier comment les indicateurs sont reliés à la compréhension de la durabilité.
- 5.5** Il faut amener les spécialistes des sciences sociales à cerner les aspects sociaux des

critères et des indicateurs.

5.6 La détermination des valeurs sociales est une étape préalable essentielle à l'élaboration et à l'application des critères et des indicateurs.

6. L'atelier a fait valoir que le Congrès mondial de l'IUFRO qui aura lieu en l'an 2000 offre une occasion unique pour que les pays membres du Processus de Montréal partagent, à l'échelle internationale, les progrès accomplis dans le domaine des critères et des indicateurs.

L'application des critères et des indicateurs sur les terres publiques et privées.

7. L'atelier a remarqué que les pays présentent des différences quant à leurs capacités de recueillir des renseignements provenant des terres privées et qu'il faut préciser comment les recueillir et les utiliser en fonction de multiples modes de propriété.

Les liens entre les indicateurs nationaux et infranationaux et du niveau de l'unité d'aménagement forestier.

8. L'atelier a préparé un document soumis à l'étude du Groupe de travail (pièce jointe B) où figurent plusieurs recommandations concernant les travaux futurs du Comité consultatif technique (CCT).

Événements escomptés – Rapports au titre du Processus de Montréal

9. Au cours de l'atelier, il a été discuté des options en matière de rapports futurs au titre du Processus de Montréal et il a été recommandé que le Groupe de travail se penche sur celle de présenter un rapport d'ici l'an 2000 (voir pièce jointe C).

Coopération future

10. L'atelier a donné l'occasion de discuter d'une coopération éventuelle et d'établir les possibilités suivantes pour le Groupe de travail :

10.1 déterminer quels sont les réseaux scientifiques existants et officialiser d'une certaine forme de ressource

10.2 établir des réseaux de courriel et utiliser les installations Internet (entraîne certains frais généraux pour l'établissement et le maintien de sites)

10.3 activités/projets bilatéraux et multilatéraux (officieux et officiels)

10.4 faciliter l'examen de la traduction dans d'autres langues (p. ex. les pays hispanophones examineront collectivement la traduction en espagnol)

10.5 étudier l'option selon laquelle le Bureau de liaison coordonnerait les programmes de formation et de renforcement des capacités (p. ex. financement possible par le truchement d'organisations plus importantes)

10.6 maintenir et améliorer, s'il y a lieu, la coopération avec d'autres processus concernant les critères et les indicateurs et des processus connexes

10.7 partager des séries de directives et d'indicateurs pertinents pour aider les aménagistes à mettre en oeuvre les éléments de l'AFD au niveau des unités d'aménagement forestier

Pièce jointe B

Directives concernant la teneur fondamentale des pages d'accueil nationales pour les critères et les indicateurs

- Déterminer le pays et l'objectif du site Web
- Fournir un index assorti de liens dynamiques avec les principales sections du site

- Noms et adresses des personnes-ressources B7 et des représentants nationaux au sein du Comité consultatif technique
- Copie de la Déclaration de Santiago ou lien dynamique avec le document dans un autre site comme la page d'accueil du Processus de Montréal (www.mpci.org)
- Copies des rapports techniques, des rapports de réunions, du PRP et des autres rapports nationaux sur les C et I produits par un pays
- Liste des personnes-ressources pour la recherche, l'industrie et les décideurs clés dans le domaine des C et I qui pourraient faciliter les demandes locales pertinents de renseignement
- Liens dynamiques avec d'autres sites sur le Processus de Montréal et sites connexes sur les C et I

Pièce jointe C

Liste des contacts reliés aux organisations, organismes et personnes clés dans le domaine des critères et des indicateurs.

Voir le [site Web](#).

Pièce jointe D

Directives concernant la meilleure façon d'aborder les organismes de financement internationaux.

1. La démarche devrait reposer sur les fortes contributions que le groupe de pays membres du Processus de Montréal apportent aux problèmes mondiaux d'aménagement forestier durable :
 - 60 % des forêts du globe
 - capacité de traiter des multiples enjeux écologiques, sociaux, culturels et économiques, caractéristiques d'une bonne fraction des systèmes mondiaux qui déterminent présentement l'état et la durabilité des forêts.
2. La démarche devrait permettre de préciser la nature des problèmes à régler, les pays qui y participeront et quelle importante organisation de recherches forestières, s'il en est, y sera associée. L'ampleur des projets ne devrait pas être telle qu'il serait irréaliste d'atteindre les résultats visés, c'est-à-dire qu'il ne faut pas essayer de résoudre tous les problèmes en même temps.
3. Qui acquerra les avantages escomptés et comment les résultats seront-ils transmis à ceux qui pourront les utiliser.
4. Les propositions devraient exposer les coûts intégraux des travaux, à quel degré les pays bénéficiaires contribueront-ils en argent et en nature; si oui ou non, d'autres pays partenaires y mettront du leur et quel est le soutien nécessaire de l'organisme de financement.
5. Il faudrait indiquer clairement l'échéancier du projet et l'assortir aux grandes étapes à franchir au cours de sa réalisation.

6. Le projet devrait comporter des énoncés précis de soutien, des organismes forestiers compétents concernant le projet et, s'il y a lieu, l'intention manifeste de se servir les constatations.